

Programme de la Formation

ADEME RE2020 : La maison individuelle

3,50 jours soit 24 heures de formation

24 heures en formation à distance
2 étapes de validation

ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

Module	Modalité pédagogique	Dates	Lieux
ADEME RE2020 : La maison individuelle <u>Étapes à valider : 2</u> <u>Date de l'évaluation finale : 8 février 2022</u>	Distanciel synchrone	lundi 17 janvier 2022, 09h30 - 11h30	Îlot formation - A distance TLE
	Distanciel asynchrone		Îlot formation - A distance TLE
	Distanciel synchrone	lundi 24 janvier 2022, 14h00 - 18h00	Îlot formation - A distance TLE
	Distanciel synchrone	lundi 31 janvier 2022, 08h00 - 12h00	Îlot formation - A distance TLE
	Distanciel synchrone	jeudi 3 février 2022, 14h00 - 18h00	Îlot formation - A distance TLE
	Distanciel synchrone	mardi 8 février 2022, 14h00 - 18h00	Îlot formation - A distance TLE

CONTEXTE GÉNÉRAL

La France passe d'une réglementation thermique à une réglementation environnementale avec la RE2020, plus ambitieuse et plus globale pour la filière de la construction, elle s'inscrit dans une action continue et progressive en faveur de bâtiments moins énergivores. La RE2020 prend sa source dans la Loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) de 2015, la Stratégie nationale bas-carbone (SNBC) et la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) qui fixent des orientations pour les filières afin d'atteindre la neutralité carbone en 2050.

La loi Évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) prévoit ainsi l'entrée en vigueur de la RE2020 le 1er janvier 2022 en remplacement de la RT2012.

La RE2020 repose donc sur une transformation progressive des techniques de construction des filières industrielles et des solutions énergétiques, afin de maîtriser les coûts de construction et de garantir la montée en compétence des professionnels.

Au regard de ce contexte, le Ministère de la Transition Ecologique, l'ADEME et le Service Mobilisation des Professionnels ont conçu des modules de formation pour accompagner et favoriser cette montée en compétences des acteurs de la construction.

Nous vous proposons ce premier parcours qui porte sur les spécificités de la maison individuelle dans le cadre de la RE2020, composé de deux modules qui vous permettront d'être opérationnels et autonomes pour réaliser vos projets de construction :

- Module 1 - La RE2020 dans le contexte spécifique de la maison individuelle
- Module E3 - Réaliser le calcul ACV

OBJECTIF(S) - Voir les objectifs pédagogiques, développés dans chaque module

- Appliquer la RE220 dans le contexte spécifique de la maison individuelle
- Réaliser le calcul ACV

PRISE EN CHARGE

Comment financer sa formation ?

Les formations proposées par Ilot formation peuvent bénéficier d'une prise en charge par les fonds de formation en fonction de votre statut :
Vous êtes **salarié d'agence libérale**, OPCO EP intervient dans vos demandes de formation dans le cadre du plan de développement des compétences validé par votre employeur. Pour plus d'informations : www.opcoep.fr

Vous êtes **architecte libéral**, le FIFPL prend en charge vos frais de formation. Vous devez justifier d'au moins une année complète de cotisations URSSAF. Pour plus d'informations : www.fifpl.fr

Vous êtes **dirigeant d'agence**, depuis 2005, vous avez droit à un crédit d'impôt pour vos dépenses de formation. Vous pouvez télécharger le formulaire Cerfa n°12635*04 sur le site www.impot.gouv.fr

La déclaration doit être jointe à la déclaration annuelle de résultat déposée par l'entreprise.

Vous êtes **demandeur d'emploi**, Pôle emploi peut attribuer une Aide Individuelle à la Formation (AIF) pour contribuer au financement des frais pédagogiques. Le choix de la formation doit constituer une étape déterminante avant la reprise d'emploi et sa pertinence être validée par le conseiller Pôle emploi. La demande d'aide doit être déposée au plus tard quinze jours calendaires avant le début de la formation.

RÉFÉRENT HANDICAP

Vous êtes en situation de handicap et souhaitez des renseignements ou conseils sur votre projet de formation, contactez notre référent :

DUCUING Elsa - 05.62.86.16.33 - contact@ilotformation.com

PUBLIC CIBLE

Ces modules de formation sont destinés aux professionnels :

- de la maîtrise d'œuvre de conception (architecte, urbaniste, paysagiste, AMO,...)

- de la maîtrise d'œuvre d'exécution (ingénierie de la construction, coordination, pilotage, économie de la construction, contrôle des travaux,...)

PRÉREQUIS

Réaliser un test de positionnement permettant de vous orienter vers le parcours ADEME RE2020 ou les modules optionnels adaptés à vos besoins.
Disposer d'un ordinateur équipé d'une webcam (idéal mais pas indispensable) et d'un micro. Vous pouvez également utiliser un casque micro ou des écouteurs de téléphone.

Ou

D'un smartphone ou tablette. Pour cela, nous vous recommandons de télécharger l'application Zoom pour Android ou IOS.

Connexion internet de qualité et stable pour éviter les coupures intempestives.

Navigateurs compatibles et mis à jour : de préférence Chrome, Firefox ou Safari pour un meilleur usage de Zoom et de notre plateforme de formation à distance Moodle.

Privilégier un environnement calme, isolé des bruits.

MODALITÉS DE SUIVI ET D'APPRÉCIATION

Assistance technique

Pour les formations se déroulant tout ou partie à distance, si vous rencontrez des difficultés pour vous connecter, contactez-nous au 05 62 86 16 33

Pour les personnes en situation de handicap

En cas de besoins spécifiques, contactez notre référente handicap :

Elsa DUCUING

contact@ilotformation.com

05 62 86 16 33

Evaluation de la formation en distanciel

Chaque jour de la formation synchrone (webinaire), les présences seront contrôlées et enregistrées par nos soins sur une feuille d'appel.

En fin de formation, un rapport de connexion sera édité et archivé dans le dossier de chaque session.

Une enquête qualitative sera remplie par les stagiaires afin d'évaluer si la formation a répondu à leurs besoins.

Une attestation de formation leur sera délivrée par courrier à l'issue du stage.

MODALITÉS DE SANCTION

Établissement d'une attestation de stage

Module
ADEME RE2020 : La maison individuelle

3,50 jours soit 24 heures de formation
24 heures en formation à distance
2 étapes de validation

Modalité d'apprentissages : Mixte - Distanciel

ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

Modalité Pédagogique	Dates	Lieux
Distanciel synchrone	lundi 17 janvier 2022, 09h30 - 11h30	Îlot formation - A distance TLE
Distanciel asynchrone		Îlot formation - A distance TLE
Distanciel synchrone	lundi 24 janvier 2022, 14h00 - 18h00	Îlot formation - A distance TLE
Distanciel synchrone	lundi 31 janvier 2022, 08h00 - 12h00	Îlot formation - A distance TLE
Distanciel synchrone	jeudi 3 février 2022, 14h00 - 18h00	Îlot formation - A distance TLE
Distanciel synchrone	mardi 8 février 2022, 14h00 - 18h00	Îlot formation - A distance TLE

Étapes à valider : 2

Date de l'évaluation finale : 8 février 2022

OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

Appliquer la RE220 dans le contexte spécifique de la maison individuelle
Réaliser le calcul ACV

FORMATEUR(S)

DELRIEU Luc - Consultant AMO RSE & référent bâtiment bas carbone
SERODIO Eduardo - Ingénieur énergétique

OUTILS PÉDAGOGIQUES

Équipements et supports pédagogiques

L'association Ilot formation dispose d'une salle de formation virtuelle Zoom permettant au formateur de partager son écran et ses supports, de prendre la main sur l'écran d'un stagiaire si nécessaire et de créer des salles supplémentaires pour faire travailler les stagiaires en petit groupe. Nous disposons également d'une plateforme LMS Moodle sur laquelle, selon les formations, les participants pourront retrouver tout au long de la formation, toutes les ressources documentaires téléchargeables et tous les supports de formation (documents, Powerpoint, bibliographie, sitographie...). Tous nos QCM sont diffusés par des outils numériques de type Google Forms afin que les participants puissent le remplir en direct depuis un PC, tablette ou smartphone.

Modalités pédagogiques

Les méthodes pédagogiques et les supports que nous proposons vont permettre une approche concrète et dynamique de la formation. Nous privilégions une pédagogie active, basée sur une approche socio-constructiviste qui favorisera les interactions sociales de travail. Pour cela, nous proposons des études de cas et des mises en situation visant à simuler des situations les plus proches de leur réalité professionnelle. En outre, ces travaux de groupe visent à favoriser les échanges expérimentiels entre apprenants.

PROGRAMME

Semaine 1

Module 1 - Appliquer la RE220 dans le contexte spécifique de la maison individuelle

Webinaire 10h et autoformation 4h

- Webinaire n°1 (2h) : Présentation du parcours de formation et introduction contextuelle
- Introduction
- Comprendre la réglementation applicable de la RT2012 à la RE2020
- Les enjeux du calcul énergie en MI
- La méthodologie ACV
- Les indicateurs de performance environnementale
- Les exigences en matière de confort d'été en MI
- Les professionnels de la conception face à la RE2020 et leurs interactions

Semaine 2

- Webinaire n°2 (4h) : Vers une nouvelle approche de conception et présentation du module ACV

Module E3 - Réaliser le calcul ACV

Webinaire 8h et autoformation 2h

- Introduction
- L'analyse du cycle de vie : définition
- La méthodologie ACV
- Méthodologie de l'évaluation environnementale RE2020
- Définition des indicateurs carbone RE2020
- Exigences de résultats
- Base de données INIES
- Configureurs de données environnementales
- Point méthodologique calcul ACV

Semaine 3

- Webinaire N°3 (4h) : Utilisation du logiciel ACV
- Etude de cas
- Webinaire n°4 (4h) : Retour sur l'étude de cas E3 et Présentation de solutions concrètes

Semaine 4

Suite Module 1 - Appliquer la RE2020 dans le contexte spécifique de la maison individuelle

- Les enjeux méthodologiques de la RE2020 à chaque phase du projet
- Maisons individuelles - Concevoir avec la RE2020 : quelques clefs
- Webinaire n°5 (4h) : Déroulement d'un projet, QCM d'évaluation et conclusion